
Adresse de l'agent national du district de Cahors, qui annonce à la Convention que le flambeau de la raison et de la philosophie éclaire toutes les communes de ce district, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Cahors, qui annonce à la Convention que le flambeau de la raison et de la philosophie éclaire toutes les communes de ce district, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 467-468;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29563_t1_0467_0000_11

Fichier pdf généré le 30/01/2023

la viande; nous n'en mangeons jamais nous ; et nous ne nous révoltons pas. Contre qui? contre la Montagne; c'est-à-dire contre la République. Ils voulaient que vous vous épuriez. Mais avez-vous besoin d'eux pour cela? Ne l'avez-vous pas fait jusqu'à présent? N'avez-vous pas rejeté de votre sein tout ce qu'il y avait d'impur? N'êtes-vous pas toujours les mêmes? Oui, sans doute, il faut épurer, mais ce sont les aristocrates, les royalistes, les intrigants, les ambitieux, les conspirateurs qu'il faut épurer. Ils voulaient vous détruire, ils voulaient donc détruire la république! que serions-nous devenus sans centre d'unité? Il n'y eut plus eu d'ensemble, d'accord, d'union. Tous les liens qui nous unissent les uns aux autres eussent été rompus. Le parti que la terreur a fait rentrer dans la poussière eut levé — audacieusement la tête, et nous eussions été livré sans défense, aux tyrans coalisés qui, comme des bêtes féroces ne guettent que l'instant favorable pour se jeter sur leur proie et la dévorer. Tant de forfaits appellent la vengeance nationale sur la tête des conjurés. Ecrase, ô Montagne, tous ces vils insectes; débarrasse ta marche de tout ce qui peut l'entraver, ne quitte le gouvernail que lorsque les orages qui nous menacent seront calmés, et lorsque notre indépendance aura été reconnue par les puissances étrangères.

Nous ne te donnerons point d'éloges, les républicains en sont avares. Tu as fait ton devoir, ta récompense est là. Continue et tu t'assureras de nouveaux droits à notre reconnaissance et à celle de la postérité. S. et F. »

CREVEL, PETITJEAN, L. PETITJEAN, LE BON,
J. MUTEL, PLIQUE.

4

Les membres du conseil du district régénéré de Thionville applaudissent aux travaux de la Convention nationale, l'invitent à rester à son poste, et promettent de la seconder de tous leurs efforts, de vaincre ou de mourir avec elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Thionville, s. d.] (2).

« Citoyens-législateurs,

Vous avez fait de grandes choses, vous avez sauvé plus d'une fois la République, il vous reste encore beaucoup à faire.

Vous avez anéanti le despotisme, terrassé le fédéralisme, porté un coup mortel à la superstition, vous n'avez cessé de déjouer par votre sagacité vigilante les complots liberticides de nos ennemis, et les tyrans coalisés tremblent devant vous; enfin vous avez créé une constitution sublime et vraiment populaire. Mais, Citoyens Législateurs, les méchants, semblables à l'hydre, se multiplient, les complots naissent des complots, et nos rangs sont glacés d'effroi, lorsque nous songeons aux dangers qu'ont cou-

rus nos représentants et conséquemment notre liberté par la dernière conspiration que vous avez découverte et punie.

Mais les satellites des tyrans souillent encore notre territoire, et au Nord et aux Pyrénées-Orientales, et vous avez encore des mœurs républicaines à fonder sans lesquelles les plus sages loix demeurent illusoire.

Restez donc à votre poste, Citoyens Législateurs, jusqu'à ce que vous ayez mis la dernière main à vos glorieux travaux et que vous ayez assuré notre liberté et notre bonheur.

De notre côté nous jurons de vous seconder de tous nos efforts en ce qui dépendra de nous, car comme vous il ne nous reste d'autre alternative que de vaincre ou de mourir.»

J. SCHNEIDER (*présid.*), M. LIEFFERD, J. B. MEULLER, WEIS, L. MARCHAS, BODROU, DROUET.

5

L'agent national du district de Cahors annonce à la Convention nationale que le flambeau de la raison et de la philosophie éclaire toutes les communes de ce district; que les établissements pour la fabrication du salpêtre se multiplient tous les jours, et que les biens des émigrés se vendent à un prix incroyable.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cahors, s. d.] (2).

« Représentans du peuple français,

Le flambeau de la raison et de la philosophie éclaire toutes les communes de ce district. Sur les débris du fanatisme et de la superstition s'élèvent des temples dédiés à l'auguste raison, et bientôt nous ne nous rappellerons des préjugés religieux que par le mal qu'ils ont fait à la terre! Le représentant du peuple Bo, ce vertueux et intrépide montagnard, vient de couper, dans le département du Lot, la dernière tête de l'hydre contre-révolutionnaire; à sa voix les églises se ferment, les soldats du Pape abandonnent la bannière horrible et ensanglantée de Bernard, de Dominique et de Pierre l'Hermitte, pour se ranger sous le drapeau de la raison et de la vertu. Le peuple, honteux d'avoir sacrifié pendant tant des siècles au mensonge et à l'imposture, ne veut se sauver qu'en combattant les ennemis de la patrie, que par l'horreur du crime et de la pratique des vertus.

Les établissements pour la fabrique du salpêtre se multiplient tous les jours; avant la fin du mois j'en offrirai 2,000 liv. à la République; ce nitre sera de bon aloi car il sera extrait des caves et des celliers des anciens Carmes et Cordeliers, et de 9 couvents de pieux vauriens et fainéans; dans 4 mois toutes les terres de ce district seront lessivées et nous fournirons assez de salpêtre pour détruire la moitié de la vermine espagnole.

Je fais partir aujourd'hui pour l'administra-

(1) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 23 germ. et 1^{er} flor. (2^o suppl^é); Débats, n^o 572, p. 408; J. Sablier, n^o 1255; M.U., XXXVIII, 382; J. Mont., n^o 151; C. Eg., n^o 603, p. 98.

(2) C 298, pl. 1041, p. 12.

(1) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 23 germ.; Débats, n^o 572, p. 408.

(2) C 298, pl. 1041, p. 11.

tion centrale de la fabrication extraordinaire des fusils et des sabres de Paris 50 quintaux de cuivre jaune et rouge.

Les biens des émigrés se vendent à un prix incroyable ; des domaines qui ne donnent que 1,000 liv. de revenu, se vendent jusqu'à 100,000 liv. Les jeunes citoyens de la 1^{re} réquisition se présentent à toute heure pour presser la confection de l'habillement, et ils envient le sort de leurs camarades qui ont pris le devant. Voilà, Citoyens représentants, à quel degré de chaleur révolutionnaire se trouve l'esprit public dans ce district, et vous devez juger si nous resterons en arrière, quand la Convention proclamera la dernière heure des pygmées espagnols, de leurs tyrans, et de tous les despotes qui s'opposent au progrès de notre Révolution et à l'affranchissement de tous les peuples. S. et F.»

LAGASQUIE (*agent nat.*).

6

Les membres de la société d'Ingwiller (1), département du Bas-Rhin, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et applaudissent à ses travaux, qui tendent au bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Ingwiller, 16 germ. II*] (3).

« Pères de la Patrie,

Vous avez sauvé de nouveau la République ; vous avez déjoué les infâmes complots de nos vils ennemis. Continuez, Législateurs, vos glorieux travaux, ils tendent à notre bonheur, et à celui de nos descendants. Restez à votre poste, et ne quittez votre ouvrage qu'au moment où tous nos ennemis seront exterminés. »

RIMOAL (*présid.*), KROMAYER, VAUCHET (*off. au 48^e rég.*), KOPET (*cap^e*), FISCHER, LUTZ, PATRÉ le jeune, GOYOT, BLAIN, NÜLLER, COUVALE, CHARMOY, WESTERMANN, GABORMAN, CÉTRI [et 15 autres signatures illisibles].

7

La société populaire de Cahors félicite la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et demande que Bo, représentant du peuple, reste encore dans ce département.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

(1) Et non Yngweiler.
 (2) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 23 germ.; *Débats*, n° 572, p. 408.
 (3) C 300, pl. 1057, p. 30.
 (4) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n° 1254. Voir ci-dessus, même séance, n° 5.

8

Le citoyen Cholat, notaire public à la commune de Saint-Bel, département du Rhône, fait don à la nation de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

9

Les officiers municipaux de la commune de Chanceaux (2), district de Semur, département de la Côte-d'Or, adressent à la Convention nationale pour les frais de guerre, l'argenterie de leur église, pesant 30 marcs 47 liv. 4 sols en numéraire, et 132 liv. 10 sols en assignats, fruit d'une collecte faite par la société populaire ; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

10

L'administration du district d'Hazebrouck, les autorités constituées, la société populaire de la commune, félicitent la Convention nationale de la découverte de la conspiration et de la punition des traîtres, et l'invitent à rester à son poste, jusqu'à ce que tous les ennemis de la patrie soient anéantis ; ils donnent l'énumération des dons faits à la patrie, et le produit avantageux de la vente des biens des émigrés (4).

Le district annonce que les contributions de 1792 sont acquittées et que celles de 1793 sont aux deux tiers. Il dit aussi que les administrés ont versé dans les magasins de la République, 50,000 quintaux de froment et beaucoup de fourrage, et que les dépouilles des églises ont fourni 32 onces d'or, 240 marcs de galons, 1,808 marcs d'argent, 5,902 livres de cuivre, et 106,087 livres de cloches, 7,954 livres de fer, et 3,876 livres de plomb ; enfin que les biens des émigrés estimés 7 millions, en produiront au moins douze, puisque les ventes faites, dans les deux décades de ce mois, évaluées 438,297 liv., 7 s., 6 d., furent portées à 852,382 liv. ; ce qui fait un excédent de 414,086 liv. (5).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux.

(1) P.V., XXXV, 159. *J. Sablier*, n° 1255; Bⁱⁿ, 1^{er} flor. (2^e suppl^t).
 (2) Et non Chameaux.
 (3) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t).
 (4) P.V., XXXV, 160. Bⁱⁿ, 23 germ. et 25 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 572, p. 406; *M.U.*, XXXVIII, 396.
 (5) Bⁱⁿ, 23 germ.